

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2003 portant création du Diplôme Interuniversitaire TRAUMATISME CRANIEN DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : SYNDROME DU BEBE SECOUE modifié par les arrêtés du 14 mars 2005, du 22 mai 2006, du 04 juin 2007, du 10 juillet 2017, du 03 juillet 2018, du 02 juillet 2019 et du 08 juillet 2021,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TRAUMATISME CRANIEN DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT - SYNDROME DU BEBE SECOUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BAYEN Eléonore (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	Gilles ORLIAGUET (PU-PH)
Professeur	Philippe MEYER (Professeur associé)
Docteur	Mathilde CHEVIGNARD (PH -HDR)
Madame	Anne GUEGAN (Maître de conférence)
Maître	Viviane SCHMITZBERGER (Avocate)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 08 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU